

PARU EN MAI 1996



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

ERRATA

- CERTIFICAT N° 93.00.821.002.0 DU 6 AOUT 1993
Manomètres pour pneumatiques des véhicules automobiles SCHRADER
modèles MAST'AIR et MAESTRO
Lire : Modèle MAST'AIR • étendue d'échelle : 0,7 bar à 12 bar
Modèle MAESTRO • étendue d'échelle : 0,7 bar à 6 bar – *Revue de Métrologie*, t. 71, n° 8-1993, page 1101
- CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
Lire : N° 95.00.462.004.0 DU 30 OCTOBRE 1995 – *Revue de Métrologie*, t. 73/74, n° 1-1996, page 950

MODELES D'INSTRUMENTS
DE MESURE
NOUVELLEMENT APPROUVES
EN FEVRIER 1996

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 96.00.211.007.0 DU 15 FEVRIER 1996

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 73/362/C.E.E. DU 19 NOVEMBRE 1973 MODIFIEE RELATIVE AUX MESURES MATERIALISEES DE LONGUEUR, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, ET DU DECRET N° 75-906 DU 16 SEPTEMBRE 1975 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : MESURES DE LONGUEUR.

DEMANDEUR

Société VIRAX, 39, quai de Marne, BP 197,
51206 Epernay Cedex.

OBJET

Le présent certificat d'approbation C.E.E. de modèles transfère à la société VIRAX le bénéfice des

approbations C.E.E. de modèles accordées à la société DESAUGE-LAIR par les certificats suivants :

- n° 95.00.211.001.0 du 10 février 1995 (1) : règles et réglets DESAUGE-LAIR
- n° 95.00.211.009.0 du 21 décembre 1995 (2) : de 0,5 m, 1 m, 1,5 m, 2 m (classes I et II) ; de 3 m, 4 m, 5 m (classe II)
- n° 95.00.211.002.0 du 10 février 1995 (3) : Mesures de longueur en ruban d'acier DESAUGE-LAIR de 10 m, 20 m, 30 m (classes I et II) et 50 m (classe II)
- n° 95.00.211.003.0 du 10 février 1995 (4) : Mesures articulées DESAUGE-LAIR de 1 m et 2 m (classes II et III)
- n° 95.00.211.004.0 du 10 février 1995 (5) : Sondes mixtes avec lest DESAUGE-LAIR de 10 m, 20 m, 30 m et 50 m (classe II)
- n° 95.00.211.005.0 du 10 février 1995 (6) : Mesures de longueur DESAUGE-LAIR en ruban d'acier cambré de 1 m, 2 m, 3 m et 5 m (classe II)
- n° 95.00.211.006.0 du 10 février 1995 (7) et n° 95.00.211.010.0 du 21 décembre 1995 (8) : Règles de jaugeage DESAUGE-LAIR : règles de jaugeage pour cuves à lait ; règles et piges pour jaugeage par le plein ; règles et sabres de jaugeage par le creux (classe II)
- n° 87.0.08.211.2.2 du 28 décembre 1987 (9) : Réglets en acier inoxydable SHINWA RULES de 0,5 et 1 mètre (classe II).

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par les certificats précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Toutes les inscriptions réglementaires sont inchangées.

La marque d'identification du demandeur Q 51 remplace l'ancienne marque d'identification.

DEPOT DE MODELE

Deux exemplaires de chaque modèle ont été déposés, l'un à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne sous la référence DA 08-118, l'autre chez le fabricant.

VALIDITE

Pour chacun des modèles, la limite de validité est celle indiquée par le certificat précité correspondant.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 163.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1996, page 12.

(3) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 170.

(4) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 174.

(5) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 178.

(6) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 181.

(7) *Revue de Métrologie*, février 1995, page 184.

(8) *Revue de Métrologie*, avril 1996, page 14.

(9) *Revue de Métrologie*, décembre 1987, page 1406.